

Les cultes travaillent au déroulement des célébrations « déconfinées »

Le protocole préparé par les évêques de Belgique est prêt

Les cultes reconnus de notre pays se préparent à une reprise des célébrations dans les églises, les temples, les mosquées et les synagogues. À la demande du Gouvernement fédéral, ils élaborent actuellement un protocole reprenant en détail la manière dont les célébrations pourront se dérouler ainsi que les mesures de protection à appliquer pour prévenir autant que possible une infection par le coronavirus.

Aujourd'hui, les Evêques de Belgique ont achevé la préparation du protocole des catholiques. Ce dernier a été rédigé en collaboration avec des experts virologues et sera soumis au Conseil national de Sécurité pour avis et approbation.

De multiples demandes parviennent aux Evêques demandant la reprise des célébrations publiques. Ils s'en sont fait les interprètes auprès des autorités civiles et des experts qui conseillent le Gouvernement. Tous sont conscients de la priorité absolue que constituent la santé et la sécurité de ceux qui entrent dans une église.

Les Evêques sont heureux d'apprendre que le nombre de personnes présentes lors de funérailles ou d'un mariage pourra être porté à 30, dès ce 18 mai 2020.

Pour la Région Wallonne, les Gouverneurs de Province étudient la possibilité de permettre à nouveau la célébration des funérailles, sans eucharistie, dans l'église.

En ce qui concerne les baptêmes, les Evêques préfèrent aligner la date de leur reprise sur celle des célébrations eucharistiques dont ils espèrent le redémarrage le plus rapide possible.

Les Evêques de Belgique

14 mai 2020